RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION
Centre-Val de Loire

ATELIER
ACCÈS À LA SANTÉ

Imaginons des solutions pour que chacun, y compris les plus vulnérables, ait accès aux soins et à l'accompagnement dont il a besoin.

Novembre 2022

Données démographiques

Démographie des médecins généralistes

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Nb de Médecins Généralistes y compris MEP	177	243	137	607	227	436	1 806	55 377
Densité MG y compris MEP pr 100.000 hab	58,34	56,25	62,10	99,87	68,74	64,23	70,19	85,40

Source : RPPS/Insee – données au 21 août 2022

Démographie des médecins généralistes de moins de 55 ans

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre de Médecins Généralistes y compris MEP	74	100	69	362	108	204	906
Densité MG y compris MEP par 100.000 habitant	24,39	23,15	31,28	59,56	32,70	30,05	35,21
Part des moins de 55 ans dans les Médecins Généralistes y compris MEP	41,81	41,15	50,36	59,64	47,58	46,79	50,17

Source : RPPS/Insee – données au 21 août 2022

Répartition des médecins généralistes (en exercice ambulatoire) dans les départements de la région, par classe d'âge en 2022

	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus
Cher	3,5 %	9,4 %	6,9 %	7,4 %	10,3 %	17,7 %	21,2 %	23,7 %
Eure-et-Loir	5,6 %	5,3 %	6,8 %	6,4 %	12 %	16,2 %	26,7 %,	21,1 %
Indre	5,3 %	10,7 %	9,3 %	7,3 %	11,3 %	14,7 %	21,3 %	20,0 %
Indre-et-Loire	12,2 %	14,5 %	9,6 %	8,8 %	10,7 %	13,2 %	18,8 %	12,3 %
Loir-et-Cher	12,3 %	8,4 %	8,0 %	6,9 %	6,5 %	14,2 %	18,8 %	24,9 %
Loiret	6,8 %	8,3 %	9,2 %	7,2 %	10,1 %	15,5 %	22,3 %	20,6 %
Centre-Val de Loire	8,7 %	10,1 %	8,5 %	7,5 %	10,0 %	14,8 %	21,2 %	19,1 %

Sources RPPS/Insee

Projection du nombre de médecins généralistes à l'horizon 2050 (Drees)

En Centre-Val de Loire, le nombre de médecins généralistes devrait diminuer jusqu'en 2029, pour ensuite recommencer à progresser de façon continue.

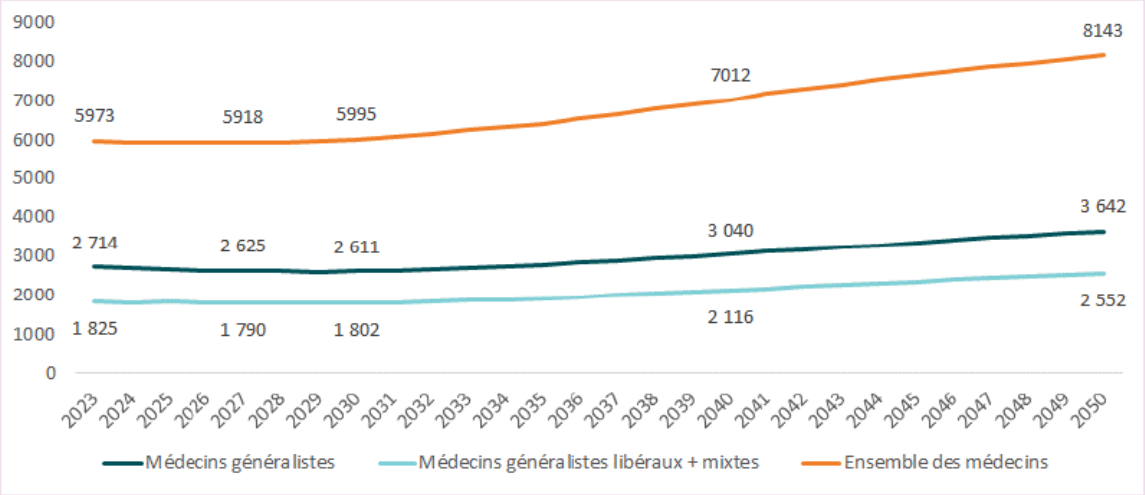

Population sans médecin traitant (septembre 2022)

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
16 ans et plus sans médécin traitant	40 147 (18 %)	56 833 (18 %)	28 662 (18 %)	47 977 (11 %)	41 239 (17 %)	100 628 (20 %)	315 486 (17 %)

Source : Assurance maladie

Au niveau national, 11 % des français de 16 ans et plus n'ont pas accès à un médecin traitant (source : rapport Rojouan - Sénat, mars 2022.

Population en ALD sans médecin traitant (septembre 2022)

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
16 ans et plus							
Population en ALD	52 849	68 702	40 266	95 187	56 486	107 281	420 771
ALD sans médecin traitant	4 818 (9,1 %)	5 690 (8,3 %)	3 943 (9,8 %)	3 252 (3,4 %)	4 625 (8,2 %)	8 923 (8,3 %)	31 251 (7,4 %)

Source : Assurance maladie

Exercice coordonné

Une CPTS, c'est quoi ?

Les CPTS sont des organisations portées par des professionnels de santé, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie, conçues autour d'un projet de santé sur un territoire donné, défini par les professionnels eux-mêmes. Elles se composent de professionnels de santé du territoire, et peuvent associer d'autres opérateurs. **En 2022, le maillage territorial régional s'est encore renforcé avec 31 CPTS qui sont désormais en fonctionnement et 2 en cours de création.**

À date, le territoire régional est quasi intégralement couvert en CPTS.

Les derniers territoires non-couverts par des projets ou des CPTS existantes seront rattachés aux CPTS environnantes. Les CPTS se sont fortement investies pour organiser la lutte contre la Covid-19, notamment dans la mise en place et l'organisation des centres de vaccination en 2021.

Nombre de maisons de santé pluridisciplinaires en Centre-Val de Loire

- 113 MSP ouvertes (source base Finess).
- Cartographies des CPTS et des MSP en annexe

Nouveaux métiers : Infirmier en pratique avancé (IPA) et assistants médicaux

1. IPA

Un IPA, c'est quoi ?

L'infirmier en pratique avancé (IPA) apporte son expertise dans le respect du parcours de soins du patient de manière coordonnée avec le médecin, sur des pathologies identifiées qui sont :

- les pathologies chroniques stabilisées et les polypathologies courantes en soins primaires,
- l'oncologie et l'hématooncologie,
- la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale,
- la psychiatrie et la santé mentale,
- les urgences.

Les IPA peuvent réaliser du suivi de pathologies, des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins au sein de laquelle ils exercent. La coopération est effective selon un protocole d'organisation qui définit les modalités d'exercice.

Les IPA ont également l'autorisation de prescription d'examens complémentaires, de demander des actes de suivi et de prévention ou encore de renouveler ou d'adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales.

Formation des IPA

La formation, d'une durée de deux ans, est organisée autour d'une première année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée.
La deuxième année est centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie et sur le travail de recherche.

Elle est structurée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens. Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques, cliniques en intégrant la simulation en santé, une formation à la recherche ainsi que l'accomplissement de 2 stages, hors structure professionnelle de l'apprenant.

La formation est co-animée par des universitaires et des professionnels paramédicaux.

- 35 étudiants IPA sur l'université de Tours en septembre 2022.
- 50 en septembre 2023.

Un nouveau diplôme d'État reconnu au grade de master 2 est délivré à l'issue d'une formation universitaire de deux ans post formation IDE.

Dispositifs d'aides Assurance maladie

Pour les IPA libérales

Destinée aux infirmiers conventionnés exerçant en libéral une activité exclusive ou mixte en pratique avancée et n'ayant pas perçu dans les 5 années précédentes une aide à l'installation en zone sous dense (ex : contrat incitatif infirmier) = 27 000 euros sur 2 ans.

Le montant des aides, lorsque les IPA s'installent en zone en sous densité médicale ZIP, a été portée à 40 000 €.

2. Assistants médicaux

Les assistants médicaux, c'est quoi ?

Les assistants médicaux assurent des missions d'assistance des médecins et d'aide au parcours des patients.

Ils peuvent être chargés de 3 types de missions :

- administratives : accueil, création/gestion du dossier informatique patient, recueil et enregistrement des informations administratives et médicales, accompagnement de la mise en place de la télémédecine
- consultations : aide au déshabillage, prise de constantes, mise à jour du dossier patient (dépistages, vaccinations, mode de vie), délivrance de tests de dépistage, préparation et aide à la réalisation d'actes techniques…
- organisation et coordination avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge des patients (kinés, infirmiers, etc).

Le recrutement

Une aide financière au recrutement d'assistant médicaux dans les cabinets médicaux est prévue par l'avenant n° 7 à la convention médicale (36 000 € la 1ère année si + 5 % à 35 % d'activité).

- Fiches sur les IPA et les assistants médicaux réalisées par l'Assurance maladie en annexe 2
- Vous pouvez également visionner une vidéo explicative sur le métier d'IPA réalisé par l'Assurance maladie pour la région : https://www.youtube.com/watch?v=ViSyfENFiaU
- Sur les assistants médicaux : https://www.youtube.com/watch?v=ssrTed1SF-s

Protocoles de coopération interprofessionnels

Un protocole de coopération, c'est quoi ?

Le protocole de coopération, entre professionnels de santé, permet la mise en place entre des médecins délégants et des professionnels paramédicaux délégués, des actes dérogatoires au regard des décrets de compétences de chacun.

Les protocoles peuvent être nationaux ou locaux, à l'échelle d'un établissement de santé, d'une maison de santé ou d'une CPTS.

Chiffres clés

68 protocoles de coopération (PC) issus de protocoles nationaux ont été conclus en région Centre-Val de Loire.

Sont actuellement en cours :

- un développement des coopérations, notamment avec la validation par la HAS de nouveaux protocoles de coopération,
- un travail d'harmonisation et d'accompagnement des protocoles de coopération locaux.

E-santé

- Environ 300 000 téléconsultations réalisées au bénéfice de patients en Centre-Val de Loire en 2021, dont 77 % en médecine générale (principales autres activités : sage-femme, santé mentale, gynéco-obstétrique, pédiatrie).
- Les téléconsultations (TLC) réalisées par des médecins hors Centre-Val de Loire progressent fortement depuis la crise Covid en médecine générale, mais également en dermatologie, pédiatrie, gynéco-obstétrique et endo-diabétologie, du fait du développement d'offres de TLC par les assurances, mutuelles, comités d'entreprises, télécabines, …

<< Focus sur la médecine générale (MG) en région Centre-Val de Loire >>

- En 2022 :
  - Les TLC représentent aujourd'hui environ 3% des actes de soins avec environ 16 000 téléconsultations réalisées chaque mois dont :
    - Environ 12 000 TLC/mois par 584 médecins généralistes de la région Centre-Val de Loire (soit 75 %)
    - Environ 4 000TLC/mois par des médecins hors région

- L'activité de TLC s'est stabilisée à un niveau plus faible que pendant la 1ère vague Covid : 97 000TLC en avril 2020 et 58 000 TLC en mai 2020). Mais, c'est 40 fois plus d'actes de TLC qu'avant la crise COVID (~500 TLC/mois réalisées).

- 35 % des MG libéraux continuent de réaliser au moins 1 TLC/mois (3 % avant crise Covid) mais les ¾ d'entre eux réalisent moins d'1 TLC/semaine.
- La téléconsultation en EHPAD peine à se développer : si les difficultés techniques (fibre, bande passante) sont encore réelles sur certains territoires, les difficultés pour mobiliser du temps soignant en EHPAD pour préparer et accompagner le résident pendant sa téléconsultation constituent un frein plus difficile à solutionner.
- La téléconsultation avec des médecins hors région se déploie progressivement sur la quasi-totalité des départements de CVL en recourant à des solutions de télécabines, bornes de téléconsultation ou plus simplement par une visio via internet depuis leur domicile. Seule l'Indre-et-Loire fait figure d'exception avec des patients qui réalisent majoritairement leurs TLC avec des médecins du territoire.
- La téléexpertise (de médecin à médecin) se développe mais les flux demeurent faibles avec une pratique qui s'est souvent interrompue pendant la crise Covid. Peu d'actes sont aujourd'hui valorisés auprès de l'Assurance maladie. La plateforme régionale de télé-expertise financée par l'ARS a recensé 5 722 TLE en 2021 (contre 3 561 en 2019) qui reposent sur quelques experts et non sur des organisations structurées (dépistage chirurgie dentaire et iatrogénie dans le 18, radiodiagnostic dans le 41, télé EEG et télé AVC au niveau régional et des usages qui sont en train de progresser en gynéco-obstétrique, gériatrie, cardiologie ou encore lors du dépistage de la rétinopathie diabétique).

Annexes

Fiche réalisée par l'Assurance maladie : Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION « SANTE »

FICHE SYNTHETIQUE

Infirmiers en Pratique Avancée

Point de situation sur le déploiement en ville

Centre-Val de Loire : 8 IPA
18 : 1
28 : 0
36 : 1
37 : 1
41 : 0
45 : 5

La file active moyenne d'une IPA dans la région Centre-Val de Loire est de 180 patients

La place de la région Centre-Val de Loire
5e en nombre d'IPA en activité
2e en nombre de patients par IPA

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a créé la possibilité pour les infirmiers d'exercer en pratique avancée (IPA) en établissements ou en ville.

La pratique avancée vise à améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

Elle recouvre :

- des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage

- des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique

- des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Pour réaliser de telles missions, l'IPA dispose de compétences élargies par rapport à celle de l'infirmier.

La formation universitaire dure 2 ans, et est dédiée aux infirmiers diplômés d'Etat ayant au moins 3 années d'ancienneté.

L'IPA exerce sur la base d'un protocole d'organisation établi avec un médecin pour préciser les modalités de leur travail en commun.

Fiche réalisée par l'Assurance maladie : assistants médicaux

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION « SANTE »

FICHE SYNTHETIQUE

Assistants médicaux

Le nombre d'assistants médicaux en Centre-Val de Loire est de 198.

18 : 17

28 : 33

36 : 29

37 : 28

41 : 15

45 : 76

Premiers résultats

Pour les médecins généralistes employant un assistant médical :

- *Une augmentation de 9% de leur file active, soit 11 753 patients*
- *Une augmentation de 20% de leur patientèle médecin traitant, soit 16 474 patients*

Les assistants médicaux ont pour mission d'assister les médecins sur différentes missions pour lesquelles la présence du médecin n'est pas obligatoirement requise afin de leur libérer du temps médical et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier : le soin.

Le champ des missions confiées aux assistants médicaux est large et variable selon l'organisation choisie par le médecin. En effet, chaque médecin peut définir selon ses besoins le contenu des tâches médico-administratives confiées à l'assistant médical.

Concrètement, l'assistant médical peut prendre en charge trois types de missions :

- des tâches de nature administrative : accueil du patient, création et gestion de son dossier, accompagnement de la mise en place de la télémédecine au sein du cabinet...
- la préparation et le déroulement de la consultation : aide à l'habillage, prise de constantes, mise à jour du dossier du patient concernant les dépistages, vaccinations, recueil d'informations utiles sur les modes de vie pour alerter le médecin si nécessaire, délivrance des tests et de kits de dépistage préparation et aide à la réalisation d'actes techniques...
- des missions d'organisation et de coordination : notamment avec les autres acteurs de santé. Il peut ainsi organiser un RDV avec un médecin spécialiste, avec un hôpital en prévision d'une admission...

L'embauche d'assistants médicaux est facilitée par le versement d'une aide financière par l'Assurance Maladie. En contrepartie, le médecin s'engage à augmenter ses patientèles.

Cartographie des CPTS en région Centre-Val de Loire, novembre 2022

Etat d'avancement des CPTS - novembre 2022

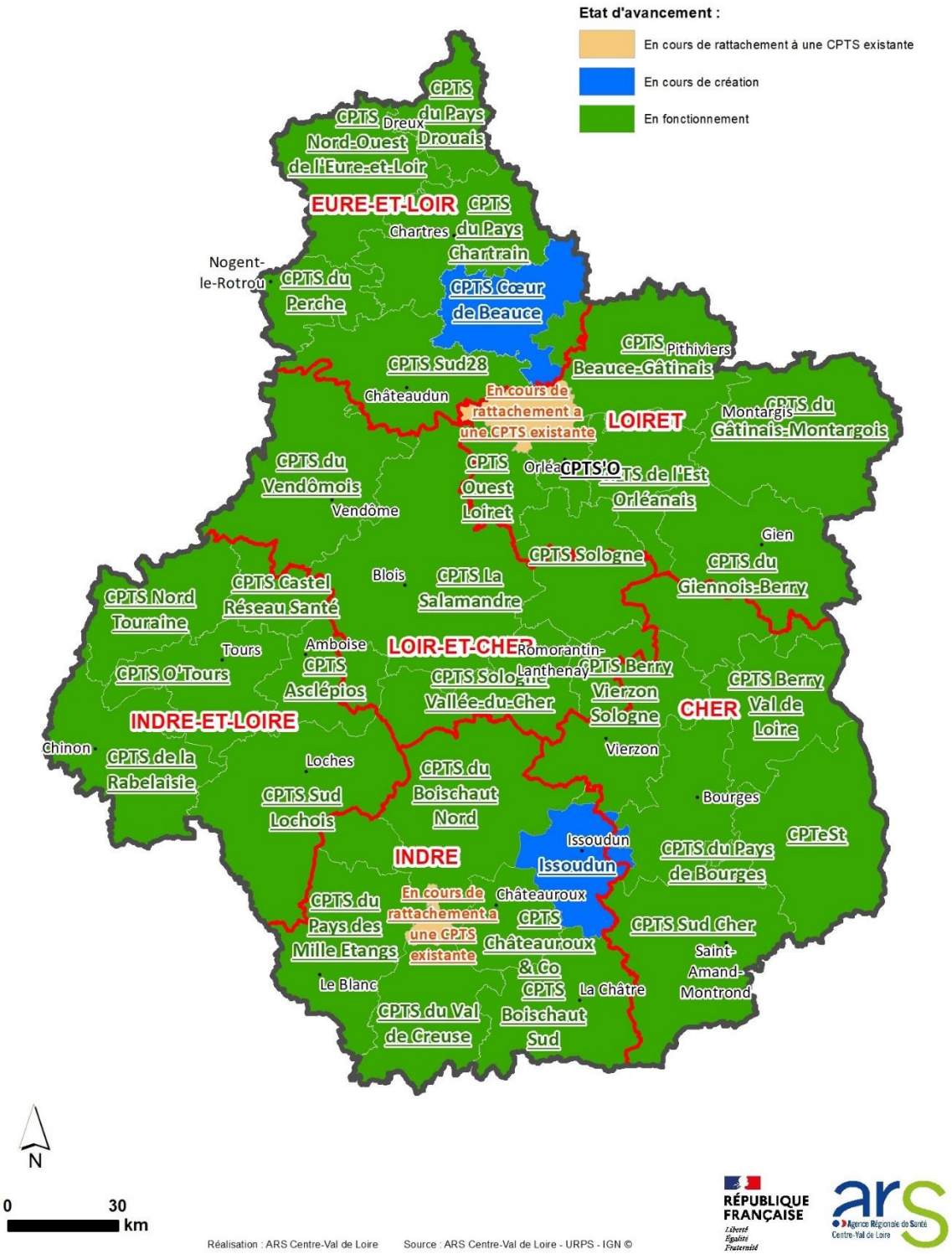

Cartographie des MSP en région Centre-Val de Loire, novembre 2022

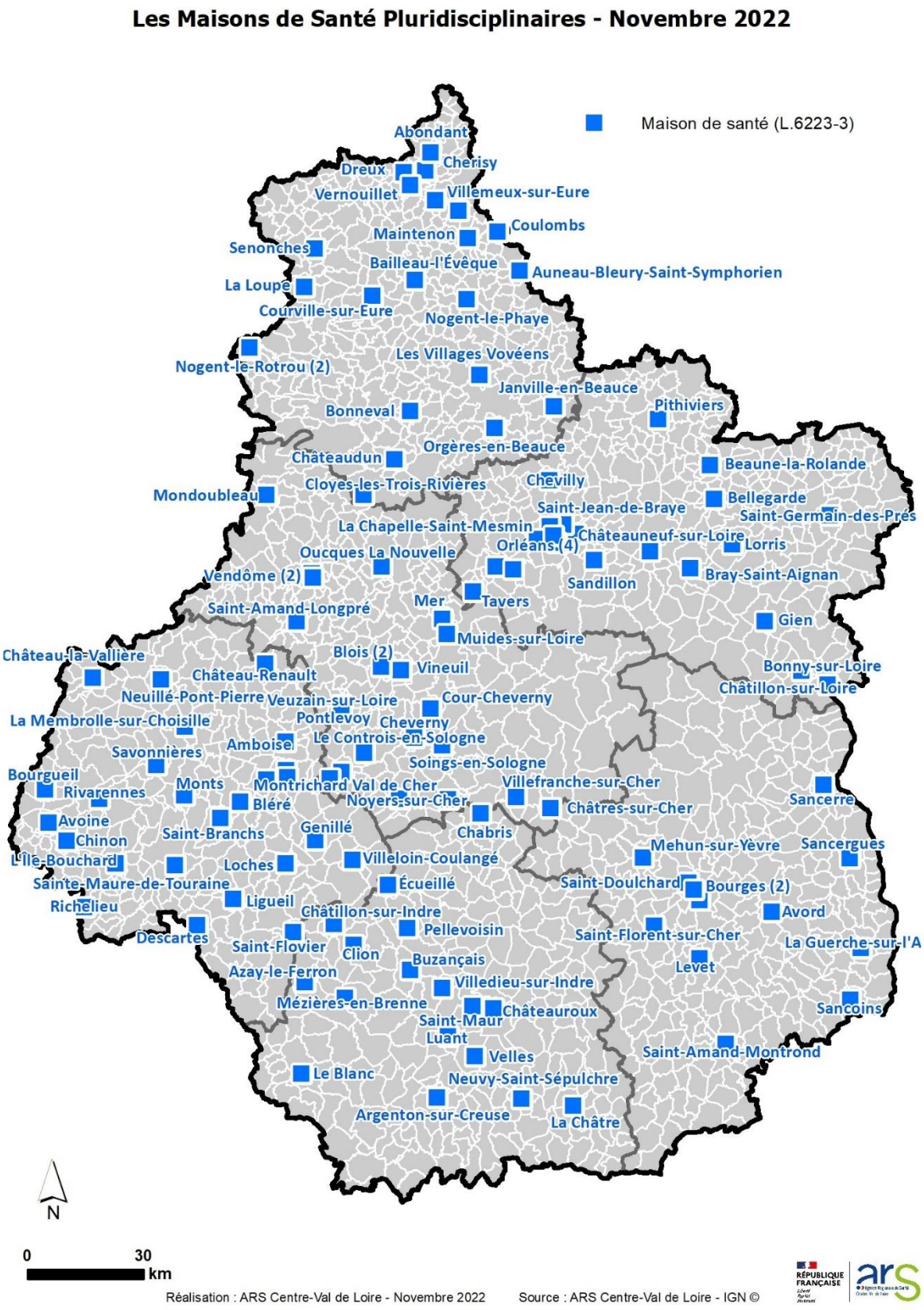

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

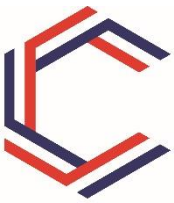

CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION